



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Création d'un multi-accueil de la Petite enfance à Ma Campagne -
Demande de subvention DSIL 2020 exceptionnelle

DE20201216_23

Conseil municipal du 16 décembre 2020

Rapporteur :
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le 18 DEC. 2020
Affichée le 18 DEC. 2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Espace Franquin suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Date de convocation : 10 décembre 2020

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Pascal MONIER, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Vincent YOU, Mme Catherine REVEL, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Gérard LEFEVRE, Mme Elise VOUVET, M. Patrick BOURGOIN, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme Michèle FAYE, M. Alain JOURDAIN, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Josiane EPAUD, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Véronique ARLOT, M. François ELIE, M. Gérard DESAPHY, M. Marcel DOMMARTIN, M. Philippe VERGNAUD, Mme Valérie DUBOIS, Mme Laurence BISTOS, Mme Sophie FORT, M. David COMET, Mme Sandra ROS, Mme Sandrine JOUINEAU, Mme Zalissa ZOUNGRANA, M. Guillaume CHUPIN, Mme Frédérique CAUVIN, Mme Françoise COUTANT, M. Fabrice VERGNIER, Mme Alexia PORTAL, Mme Martine PINVILLE, M. Christian VALLAT, Mme Caroline GIRARDIN-CHANCY, M. Djilali MERIOUA, M. Raphaël MANZANAS

Etait absent(e) :

Mme Valérie SCHERMANN

A donné procuration :

- Mme Charlène MESNARD à M. Pascal MONIER

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La responsable du service
Vie Institutionnelle

Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

GESTION DES RESSOURCES DE LA COLLECTIVITÉ

Création d'un multi-accueil de la Petite enfance à Ma Campagne - Demande de subvention DSIL 2020 exceptionnelle

Direction des Finances et du Budget
id : 3196

Conseil municipal
16 décembre 2020

23

Rapporteur : Vincent YOU

La Ville d'Angoulême a fait de la petite enfance une priorité avec la volonté de proposer aux familles de meilleures conditions d'accueil dans le but de contribuer à l'épanouissement et au bien-être de tous les enfants sur son territoire.

Cette ambition se traduit notamment par la réhabilitation de la crèche de Ma Campagne.

Aujourd'hui, la structure multi-accueil de Ma Campagne dispose de 38 places réparties en deux unités. La halte garderie dispose de 10 places. Elles sont toutes deux situées au rez-de-chaussée d'un bâtiment de 1500m². Il souffre d'une très mauvaise performance énergétique et thermique, générant des problèmes de confort, et d'un manque de lisibilité.

La mini-crèche dispose de 12 places. Elle est située dans un ancien appartement, au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation, boulevard Jacques Monod, à quelques centaines de mètres du lieu du projet dont les locaux ne sont pas totalement adaptés.

La Ville d'Angoulême a donc décidé d'engager une opération de regroupement de ces structures afin de créer un multi-accueil unique de 60 places et de réhabiliter l'ensemble du bâtiment de Ma Campagne. Cet équipement pourrait atteindre un niveau de performance énergétique satisfaisant répondant aux exigences de la réglementation thermique globale.

Le coût total de l'opération est estimé à 3 318 000 € TTC.

A ce titre, la Ville sollicite la participation de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 exceptionnelle. L'aide financière porterait sur un montant de dépense subventionnable de 2 765 000 € HT soit 3 318 000 € TTC dont le plan de financement de l'opération est détaillé comme suit :

FINANCEURS	Pourcentage	Montant HT
- État - (DSIL 2018)	10,85 %	300 000 €
- CAF	8,68 %	240 000 €
- Département	21,73 %	600 900 €
- État (DSIL 2020 exceptionnelle)	38,74 %	1 071 100 €
- Ressources propres	20,00 %	553 000 €
TOTAL	100,00 %	2 765 000 €


Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'approuver le coût de l'opération pour un montant de 2 765 000 € HT (soit 3 318 000 € TTC) et son plan de financement
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention de 1 071 100 € pour l'opération de création d'un multi-accueil de la Petite enfance à Ma Campagne au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 exceptionnelle et de signer tous les documents se référant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
16 décembre 2020
Pour extrait conforme,
P/ Le Maire,
L'Adjoint




Pour le Maire
Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
Adjointe déléguée
à la Solidarité et au soutien
aux Acteurs Associatifs Sociaux

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

